



Commune
de
CONTZ-LES-BAINS

RELEVÉ COMPTEUR D'EAU

La commune vous signale le passage de l'ouvrier communal chargé du relevé des compteurs d'eau du lundi **16/06/2025** au vendredi **20/06/2025**. Il effectuera le relevé les jours de semaine et pendant ses heures de travail.

Pour faciliter le relevé, nous vous demandons néanmoins de remplir ce document et de le remettre en Mairie pour le vendredi **13/06/2025** au plus tard (ou par email à contzlesbains@wanadoo.fr)

Propriétaire

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Locataire (si différent)

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Date : __ / __ / ____

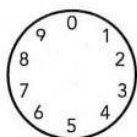
Signature :

COMPTEUR À AIGUILLE

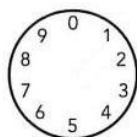
Si vous avez un compteur à aiguilles, indiquez par un trait plein la position des aiguilles.

Quel que soit le nombre et la position de vos cadrans, respectez l'ordre : Unité (1), Dizaine (10), Centaine (100), Mille (1000).

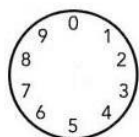
Ne pas s'occuper des cadrans rouges



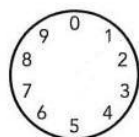
1000



100



10



1

COMPTEUR À CHIFFRES

Si vous avez un compteur à lecture directe, indiquez dans les cases ci-dessous, les chiffres visibles dans les cases correspondantes de votre compteur.

Ne pas s'occuper des cases rouges sur le côté droit

--	--	--	--	--

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de relever le compteur d'eau et de le signaler en Mairie, lors de la vente de la propriété, avant que les nouveaux propriétaires s'installent.